

La Constitution

Macdonald lui-même dans son esprit voulait une union législative, ce qui pour lui permettrait une meilleure coordination des politiques pour le bien de l'ensemble des colonies de l'Amérique du Nord britannique à l'époque et, en particulier, l'ouverture vers l'Ouest, la suppression des barrières tarifaires, la construction d'un chemin de fer, enfin bref, il ne voyait pas la nécessité de donner aux institutions locales beaucoup plus qu'une certaine fonction de régionalisme local apparenté à des municipalités glorifiées comme on l'a dit à l'époque.

C'est Cartier qui ne pouvait accepter évidemment, comme francophone, et voulant protéger les intérêts du Bas-Canada, avait dit à Macdonald: Puisqu'il faut se débarrasser de l'Union, parce qu'elle ne fonctionne pas, l'Union du Haut et du Bas-Canada, puisqu'il faut essayer de susciter une rencontre des colonies britanniques en Amérique du Nord, faisons-le, mais alors il faut reconnaître que les institutions fassent en sorte que les droits des francophones—et il avait spécialement à l'esprit les droits des francophones dans le Bas-Canada—soient respectés. C'est ainsi que malgré les réserves de Macdonald, le principe d'une union fédérale a été adopté. Mais une union fédérale extrêmement centralisée à l'époque, une union fédérale qui, dans l'esprit de ses concepteurs, y compris Cartier, devait donner prépondérance pratiquement absolue au gouvernement central. Et ce n'est que plus tard, monsieur le président, avec les appels au Conseil privé, que cette nature première de la confédération canadienne a été graduellement édulcorée, pour en arriver finalement à un fédéralisme qui s'apparente à celui qu'on connaît maintenant, puisqu'en son essence même il n'a pas tellement changé depuis les dernières décisions du Conseil privé, malgré un flux et un reflux de la prépondérance du gouvernement central et des provinces au cours des ans.

Et en ce sens, je voudrais rappeler aux députés du Crédit social que nous sommes présentement, selon tous les analystes sérieux de la situation politique canadienne, dans une période où le pendule glisse vers une prépondérance des provinces. Par exemple, présentement, si vous comparez les budgets du gouvernement fédéral et ceux des provinces, y compris ceux des municipalités, qui sont du ressort et de la responsabilité des provinces, vous avez un pourcentage de $\frac{1}{3}$ pour $\frac{2}{3}$. Est-ce là la marque, monsieur le président, d'une fédération extrêmement centralisée, où le gouvernement central ne contrôle qu'un tiers des budgets gouvernementaux et «pérgouvernementaux». Je ne le crois pas. D'ailleurs je crois que c'est une évolution très saine. Je ne suis pas de ceux qui préconisent, surtout dans le contexte canadien, une centralisation à outrance de tous les pouvoirs. Cela serait contraire à l'esprit qui a prévalu dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. Cela est contraire à la réalité socio-culturelle canadienne, et c'est même en un sens contraire à la réalité économique canadienne, qui est fondée sur des régionalismes plutôt que sur une véritable complémentarité.

En parlant de complémentarité, monsieur le président, je crois que s'il est une direction à laquelle nous devrions essayer de viser dans nos efforts de «re-confédération», ce serait justement de tenter de revenir à l'esprit qui prévalait aux discussions ayant mené aux conférences de Québec et de Londres. À l'époque, on avait toute une série de facteurs qui faisaient en sorte que, les politiciens d'alors sentaient un besoin de s'unir. Certains de ces facteurs étaient politiques, purement politi-

ques. Par exemple, l'Union du Bas et du Haut-Canada était dans une impasse politique depuis 1840, avec toute une série de gouvernements qui tombaient les uns après les autres.

Évidemment cet état de faits ne permettait pas de régler les problèmes économiques sérieux auxquels faisait face la colonie à l'époque. Il fallait se pencher sur le développement de l'Ouest, donner des ressources considérables pour la construction d'un chemin de fer et établir une infrastructure de transport maritime fluvial pour concurrencer l'attraction vers le Sud, vers les États-Unis, des marchandises et du transit des marchandises. L'autre considération à l'époque était justement un danger perçu que les États-Unis risquaient d'englober par leur puissance, par leur nombre, les différentes colonies du Nord. Une autre raison pour laquelle on sentait le besoin de s'unir, c'était que déjà, depuis de nombreuses années, les privilèges accordés à la colonie par la métropole avaient été réduits à leur plus simple expression, par l'abolition des *Corn Laws* et autres, et qu'en l'occurrence le Canada avait dû se tourner vers les États-Unis pour poursuivre la grande partie de son commerce et établir lui-même des barrières tarifaires. Enfin monsieur le président, il existe toute une série de raisons, mais surtout des raisons économiques, et il faut bien dire une chose, la fédération canadienne telle que conçue par ses auteurs, dans le domaine économique, a rempli grandement les aspirations des Pères de la Confédération. La Confédération ou l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, tel qu'il existe, a permis le développement économique du Canada. Il l'a permis au-delà de toutes espérances. Déjà Laurier formulait le grand rêve que la fin du XX^e siècle serait l'apanage du Canada. Déjà il voyait dans l'Ouest de grandes promesses. Ces promesses, elles se sont réalisées, monsieur le président, et non seulement dans l'Ouest mais partout dans le Canada. Et même maintenant dans les provinces dites défavorisées, pendant longtemps, nous entrevoyions l'espérance...

• (1550)

M. l'Orateur adjoint: Le temps de parole du député est écoulé, mais il pourrait continuer s'il y avait consentement unanime.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Le consentement unanime existe.

M. Lachance: Et je vais terminer dans quelques instants. Dans les provinces maritimes qui, pour plusieurs, étaient des provinces défavorisées, on sent poindre l'espoir d'un développement accéléré, à Terre-Neuve en particulier, dans le Nouveau-Brunswick avec l'énergie de l'usine marémotrice de la baie de Fundy, monsieur le président, ce pays est plein de promesses. Nous avons des difficultés qui sont paraéconomiques ou qui sont en dehors de l'économique. Tentons donc d'aplanir ces difficultés de type social, linguistique ou culturel. Je suis persuadé que le fédéralisme, monsieur le président, et c'est la raison pour laquelle je suis ici comme député, a la souplesse nécessaire pour accommoder les changements sociaux que le Canada a connus depuis 110 ans et en particulier l'épanouissement de la société québécoise depuis les années 1960. Mais il faudra que nous revenions à l'esprit ce qui prévalait en 1867 et que nous retrouvions ce qui alors nous avait poussé à nous unir, les motifs de s'unir plutôt que les motifs de se diviser. Aplanissons donc ou plutôt écartons donc si possible, et je pense que c'était là l'objectif poursuivi par les rédacteurs du rapport de la